PPRT Donges

INFOS ADZRP

INFOS ADZRP n° 108 MAI 2018

http://adzrp.e-monsite.com
adzrp@laposte.net

https://coordinationseveso.wordpress.com

L'ADZRP et ses adhérents vous invitent à participer à la

REUNION PUBLIQUE

organisée le

VENDREDI 8 JUIN à 19 h

salle polyvalente – Mairie de Donges.

Une nouvelle occasion de s'exprimer…..

Depuis plusieurs mois, la population Dongeoise est soumise à de fortes nuisances olfactives, auditives et visuelles.
La pollution atmosphérique n'épargne pas la commune.

A 71 ans, la raffinerie porte difficilement ses 32000 km de canalisation.
C'est la conclusion d'une mise en demeure datée du 29 août 2017 adressée par la Préfète de Loire Atlantique aux responsables du site industriel.
L'Administration souligne des « manquements majeurs » dans la maîtrise d'exploitation du site et rappelle des « risques potentiels de pollution des eaux et des sols en cas de rupture des équipements.

Que cette mise en garde déplaise à certains, elle ne peut pas être mise en cause face aux faits relatés.
La DREAL, « police de l'environnement » va même plus loin : « le recensement et la modernisation des équipements , responsabilité de Total, est insuffisante »

Le 24 mai, le Conseil municipal de Donges était appelé à donner un avis sur la demande de Total de déroger à l'application d'une directive européenne imposant aux appontements et postes de déchargement des bateaux de récupérer les vapeurs d'hydrocarbures et de benzène pendant les opérations de chargement et de déchargement,

Si les résultats ne reflètent pas l'exaspération de celles et ceux soumis aux multiples nuisances inquiets pour leur santé et celle de leurs proches, ils traduisent pour la première fois de fortes divisions au sein des différents groupes et une grande méfiance vis-à-vis de l'industriel.

Le Conseil Municipal s'est exprimé en dehors de toute concertation et d'avis émis par les riverains. Et pour cause, aucune information n'avait été communiquée aux riverains. Ce silence organisé avait sans doute sa raison d'être.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

PREPARATOIRE A LA RENCONTRE OUVERTE A TOUTES ET TOUS, CE N° 108 DE NOTRE PUBLICATION PREND POUR L'OCCASION UNE FORME PARTICULIERE ET PERMET A CHACUN D'EXPRIMER UN AVIS SUR DIFFERENTS SUJETS.

ODEURS

?

FUITES

?

POIDS LOURDS

?

VOIE FERREE

?

MISE en DEMEURE

?

DEROGATION DIRECTIVE EUROPENNE

?

BENZENE

?

ENQUETE PUBLIQUE

?

NOUVELLES UNITES

?

BILAN SANITAIRE

?

RECOURS

?

Cette liste de sujets n'est pas exhaustive. Vous avez d'autres points à soumettre.

Nous ne manquerons pas de les aborder.

Donnez votre avis.

C'est l'objectif de cette rencontre.

NFOS INFOS INFOS INFOS INFO

■ COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)

Lettre au Maire et aux responsables des groupes au sein du Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal qui se réunira le jeudi 24 mai a mis à son ordre du jour une question posée par l'industriel qui sollicite l'avis de la commune « sur la demande formulée par la société Total de déroger à la directive européenne IED relative aux émissions de composés organiques volatils et de benzène ».
Comment l'industriel peut-il solliciter un passe-droit à l'application d'une directive européenne relative aux émissions industrielles ayant pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrée de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles ? Comment l'industriel peut-il avoir la prétention de continuer à exposer la population à des émanations de benzène, produit considéré comme cancérogène avéré par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CiRC) ?
...
Les nuisances imposées par la société Total aux Dongeoises et Dongeois sont déjà trop nombreuses. Elles altèrent la qualité de vie des habitants.

L'ADZRP a produit deux documents faisant référence aux composés organiques volatils : le numéro 107 de nos publications et un courrier à Madame la Préfète (Copie jointes à cet envoi).

Persuadée qu'il ne revient pas au Conseil Municipal de donner un avis sur l'application ou non d'une directive européenne , l'ADZRP vous demande de rappeler à l'industriel la volonté exprimée par les habitants de vivre sainement à Donges.
….

■ Après le CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 mai, l'ADZRP a écrit :

Un vote au Conseil Municipal qui rend pérenne un permis de polluer !

Extraits :
« Compte tenu des multiples nuisances imposées à la commune et ses habitants des alertes répétées à une pollution atmosphérique (H2S, SO2 Poudre blanche, particules fines), de l'exaspération sincère exprimée par nombre d'habitants, les avis exprimés par le conseil municipal normalement porteurs de l'expression des citoyens libres dans leurs jugements ont été bien décevants : 3 élus n'ont pas participé au vote, 5 se sont déclarés défavorables à la demande Total, 8 se sont abstenus, 9 ont exprimé leur accord sur la demande de dérogation formulée par l'industriel en l'accompagnant de réserves.
Ce vote confirme l'absence de détermination des élus du peuple à être responsables et taper du poing sur la table lorsque les conditions de vie de leurs concitoyens sont mises en danger même s'il s'agit de la société Total.
….L'ADZRP n'oublie pas que le responsable premier des nuisances reste l'industriel. Elle refuse l'argument financier avancé qui prétexte des coûts d'investissement et /ou opérationnels calculés pour le traitement du benzène provenant des émissions des appontements disproportionnés au regard du bénéfice environnemental. Propos déplacés comparés aux bénéfices annoncés du groupe en 2017 à hauteur de 7 milliards d'euros.
C'est à lui qu'il revient de contrôler avec précision ses installations. Encore faut-il bien l'accompagner, sortir de cette complaisance permanente et agir en cohérence avec ses déclarations. C'est à ce prix que les Dongeoises et Dongeois pourraient demain vivre plus sainement dans la commune. »
...

Une demande de dérogation qui ne passe pas

OF - 30 05 18

À Donges, Total ne convainc pas les élus

La commune reste partagée sur une demande de dérogation du site pétrochimique. En cause, les émissions dans l'air.

Le débat

L'avis n'est que consultatif mais il a semé le trouble, la semaine dernière, au conseil municipal de Donges (Loire-Atlantique), la commune d'accueil de la raffinerie Total qui transforme un million de tonnes de pétrole brut chaque année.

En cause, les composés organiques volatils (COV) et de benzène qui s'échappent du terminal lors des manœuvres de chargement et de déchargement. Le premier point de transfert est la gare routière qui est équipée d'une unité capable de récupérer les vapeurs d'essence. Le second est l'appontement en bord de Loire, où viennent s'approvisionner les pétroliers. Lui n'est pas équipé.

57 points conformes sur 58

L'avis concernait une demande de Total pour déroger à une directive européenne qui impose justement **« aux appontements et postes de déchargement des bateaux situés en bord de Loire, au sud-ouest du site, de récupérer les vapeurs d'hydrocarbures pendant les opérations de chargement et déchargement ».** Après débat, onze élus se sont abstenus, neuf ont voté pour, cinq contre et trois n'ont pas voté.

« 57 points du dossier sur 58 sont conformes », plaide la raffinerie, qui affirme que l'investissement n'est pas **« justifiable économiquement »** et préfère **« limiter les émissions atmosphériques »** lors des manœuvres de transbordement. L'association de riverains s'étrangle et dénonce ce **« passe-droit à l'application d'une directive européenne ».** Elle refuse aussi l'argument financier : **« Les bénéfices annoncés du groupe Total atteignent les sept milliards d'euros en 2017. »**

Le maire, qui s'est montré favorable à cette dérogation, s'interroge sur cette **« Europe qui impose des règles strictes et ouvre des portes pour les contourner ».** C'est en effet à l'État que revient la décision finale, d'ici la fin octobre. Entre-temps, cinq autres communes riveraines devront aussi donner leur avis... symbolique.

Thierry HAMEAU.

La raffinerie souhaite ne pas installer d'unité de récupération des vapeurs aux appontements.

Denis Alard/Total